

Département de l'Aude

Arrondissement de Narbonne

**Délibération n°  
D2025-12-12-56**

Conseillers municipaux en exercice : 14

Convocation en date du 05 décembre 2025

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 12 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrérisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire.

**Présents** : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, FABRE Éric, CROS Francette, RAMONE Jean-Luc, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, CHORTO Christiane,

**Absents** : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde

**Empêchés** : CASSIGNAC Fabien, CLAYRAC Georges, LABADIE Pierre.

**Procurations** : CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine, CLAYRAC Georges à de VOLONTAT Xavier, LABADIE Pierre à CROUSILLAC Pascal.

**Secrétaire de séance** : DAYER Christine.

OBJET :

### OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT M49

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2026, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2026 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Considérant** le vote du budget primitif 2026 au premier trimestre 2026 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services ;

**Oui** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

**Autorise** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Chapitres comptables	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2025	Ouverture anticipée des crédits d'investissement ouverts en 2026
21	100 000.00	25 000.00
23	211 285.18	52 821.29
<b>TOTAL</b>	<b>311 285.18</b>	<b>77 821.29</b>

Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Christine DAYER



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 011-211103510-20251212-D2025\_12\_12\_56-DE

Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT

